



LA LETTRE DU DDEN

www.dden-fed.org

JUIN 2018
Numéro 151

Les DDEN cités dans le rapport annuel de l'Observatoire national de la laïcité. Page 385

Dans ce cadre, nous soutenons la demande de la Fédération nationale des DDEN de pouvoir être nommés également dans ces départements dont ils sont écartés.

Pages 428-429

M. Eddy Khaldi, Fédération nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) :

Je voulais revenir rapidement sur l'aspect du financement public de l'enseignement privé. La puissance publique continue de financer sa propre concurrence avec le service public. Je prendrai comme premier exemple une des revendications des établissements privés : celle de rompre avec le rapport 80/20.

L'enseignement privé représente environ 17% et non 20%. Si on regarde les mesures mises en place dans les deux quinquennats précédents, on observe que les structures d'enseignement privé ont été privilégiées. Quand ont été supprimés 80 000 postes chez les enseignants sous le quinquennat 2007-2012, 95% de ces suppressions de postes concernait le secteur public, au lieu de 80% qui aurait pris en compte la part, déjà surestimée, des établissements d'enseignement privés. Sous le quinquennat suivant 2012-2017, lorsqu'ont été créés 60 000 postes, on en a créé 48 000 dans le public (soit 80%) et 12 000 dans le privé. Si on fait l'on fait un bilan sur ces deux quinquennats on a moins 28 000 postes pour le public et plus 8 000 dans le privé !

Quoi que l'on pense de la loi Debré, il faut observer qu'elle n'est pas respectée. Selon cette loi, l'État reconnaît seulement des établissements. Aujourd'hui, on finance et on reconnaît presque exclusivement le réseau de l'enseignement catholique.

Nous observons de plus en plus un fonctionnement communautariste qui va jusqu'à la mise sous contrat d'une école arménienne à Alfortville. On voit bien la multiplication de réseaux, qui n'ont jamais été confirmés par la loi Debré.

Les textes ne sont pas respectés, y compris le Code de l'Education qui prévoit que pour les moyens concédés aux établissements d'enseignement privés il n'y ait pas de « parité » car il faut tenir compte des particularités sociales, démographiques et géographiques de l'enseignement public qui supporte seul les obligations afférentes au Service public sur tout le territoire. De plus en plus, on fait prévaloir l'existence du « libre choix » en oubliant « l'égalité en éducation » fondement de la démocratie qui vise à former un citoyen libre et autonome. Nous observons des glissements progressifs qui nous inquiètent.

Pour consulter le rapport : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/05/laicite_rapport_annuel_2017-2018_v9-web_0.pdf



Sommaire

- + Les DDEN cités dans le rapport annuel de l'Observatoire national de la Laïcité
- + Pour ou contre les jeux 2.0 pour les enfants
- + « Recommandations » pour la lecture et le calcul
- + Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme
- + Jeunesse au Plein Air : la vieille dame (80 ans !) se refait une santé.
- + Le 119
- + Rencontre de l'Ortej avec la conseillère spéciale du Ministre de l'Education Nationale
- + Plan Borloo : de l'Ecole à la « cité éducative »
- + Rationnaliser l'organisation territoriale de l'Education Nationale

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Pour ou contre les jeux 2.0 pour les enfants

Présenter une tablette à un tout petit, c'est risquer de programmer une dépendance car l'écran est particulièrement attractif. La construction de l'enfant passe par des expériences vécues et des interactions avec les autres. L'écran le rend passif face à des images créées dans un but marchand.

L'écran rend intolérant à l'échec et la majorité des parents ne savent pas en cadrer l'usage.

Avant 3 ans, pas d'écran ; après 3 ans pas plus de 20 minutes en fixant des règles : pas à table, pas avant le coucher, etc...

Les jeux peuvent être formidables, mais il faut en faire bon usage. Ils permettent d'appréhender le numérique de façon ludique, d'appréhender la relation de cause à effets. Les enfants nés avec les écrans désacralisent l'image, ils séparent le vrai du faux et auront un regard critique sur la pub ou les programmes télévisés. Mais l'initiation doit se faire avec papa ou maman, dans l'échange et le partage. L'enfant doit pouvoir valider ce qu'il a vu avec un adulte.

Pour en savoir plus sur le bon usage des écrans:

<https://lebonusagedesecrans.fr>

rubrique : « les écrans et votre entourage »

"Recommandations" pour la lecture et le calcul, Guide pour enseigner la lecture et l'écriture

Les réactions à la publication des "recommandations" de Jean-Michel Blanquer pour la lecture et les mathématiques et du guide "pour enseigner la lecture et l'écriture", continuent de se faire entendre. Le SNE (syndicat FGAF des écoles) et le SI.EN (le syndicat UNSA des inspecteurs) restent les seuls défenseurs de ces textes dénoncés par le SNUIPP (FSU), le SNPI (FSU), le SGEN-CFDT et SUD-Education. C'est au tour de l'ICEM-pédagogie Freinet et le SE (le syndicat UNSA des enseignants) de s'interroger sur la portée de ces textes.

En réponse à cette question, une note interne de la DGESCO obtenue par « touteduc » explicite comment le ministère s'assurera de leur mise en œuvre

"Issus des meilleures pratiques des enseignants et de la recherche nationale et internationale", ce "sont des documents de référence" qui "ne se substituent pas aux programmes officiels" mais fixent "des priorités à l'action collective des professeurs et des corps d'encadrement pédagogique". Le guide, qui sera diffusé sous format papier à tous les IEN "constitue une référence centrale dans les actions de formations qui seront à mener" et "tous les cadres pédagogiques, les IEN et leurs conseillers pédagogiques de circonscription, doivent s'en emparer". "Les 18 heures de formation et d'animation pédagogiques devront être utilisées dans la perspective de (ré)-orienter, voire de modifier si nécessaire, les pratiques des enseignants".

Dès la rentrée, formation de tous les IEN, évaluations des élèves de CP et CE1, puis en cours d'année au CP pour mesurer les acquis. Sur le terrain, réel pilotage pédagogique de l'IEN, visites de classes renforcées pour accompagner les professeurs. Au niveau départemental et académique, "les évaluations serviront à une coordination de l'action pédagogique". Au niveau national, l'analyse des visites (grille d'observables) conduites en classe, ainsi que les priorités d'action de formation et d'accompagnement mises en œuvre à tous les niveaux feront l'objet d'une analyse qualitative orientée vers l'acquisition des fondamentaux par les élèves.

Jeunesse au Plein Air : La vieille dame (80 ans !) se refait une santé

L'assemblée générale de juin 2017 a décidé que la confédération se fasse accompagner pour mettre en place un projet stratégique de développement (orientations, activités, modèle économique).

Bureau, conseil d'administration, comités départementaux...tout le monde s'est mis au travail. Le 22 mai s'est tenue une réunion de la confédération avec tous les membres pour une présent orientations.

A partir de là, envoi possible de motions, et, les 26 et 27 juin, le congrès, avec validation des grandes orientations qui, pour l'instant, sont encore des documents de travail :

- Refonder l'animation et l'organisation de la vie confédérale articulant une dynamique nationale renforcée et un maillage territorial renouvelé
- Expérimenter, développer, partager et diffuser le « produit JPA » (le concept JPA, le marqueur JPA, le plus JPA...) avec les membres de la confédération
- Développer des politiques de partenariat et de représentation concertées pour influencer les politiques publiques
- Ré-inventer le modèle économique de la JPA pour répondre à ses ambitions



Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme :

Garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes

La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 a été présentée par le Premier Ministre Edouard Philippe et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, le vendredi 6 avril.

Scolariser en maternelle tous les enfants autistes

L'école maternelle est le premier lieu d'apprentissage. Pourtant, seulement 30 % des enfants autistes y sont scolarisés, en moyenne moins de deux journées par semaine. À l'âge de l'élémentaire, seuls 40 % des enfants autistes sont scolarisés à l'école ordinaire.

Pourtant, apprendre, pour ces enfants comme pour les autres, est la seule voie pour se construire un avenir autonome, respectueux de ses choix. L'école est donc la clé de l'inclusion sociale.

Pour les parents, cette scolarisation partielle se traduit par une assignation à résidence, les empêchant de travailler et de mener une vie "comme tout le monde".

L'enjeu de cette stratégie est bien la construction de l'école inclusive pour l'ensemble des enfants handicapés y compris des enfants autistes. Faciliter la scolarisation à l'école maternelle ordinaire, en faisant intervenir en classe des équipes médico-sociales ou libérales, en soutien aux équipes pédagogiques. En réponse à la diversité des besoins d'accompagnement, des dispositifs variés seront aménagés à chaque âge, et selon les besoins spécifiques de chaque enfant au sein de l'école. L'obligation de scolarisation à 3 ans s'appliquera à tous les jeunes enfants autistes, et sera facilitée par les interventions précoces dès la petite enfance et le renforcement des modalités d'accueil spécifiques. Des parcours personnalisés, adaptés aux

besoins de chaque élève, seront ensuite proposés, de l'école élémentaire au lycée.

Tripler le nombre d'unités d'enseignement maternel autisme (UEMa) afin de scolariser tous les enfants à 3 ans y compris ceux présentant des troubles plus sévères.

Garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée.

Accélérer le plan de conversion des AVS (auxiliaires de vie scolaire), recrutés en contrat de courte durée en AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), afin de permettre aux enfants suivant une scolarité ordinaire de bénéficier d'accompagnants plus pérennes et plus professionnels.

Augmenter le nombre d'élèves atteint de troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en élémentaire, au collège et en lycée professionnel.

Redéployer l'offre d'éducation spécialisée au sein de l'école et créer des unités d'enseignement en élémentaire dédiées à la scolarisation de jeunes élèves avec TSA requérant un appui médico-social soutenu.

Former et accompagner dans leur classe les enseignants accueillant des élèves autistes

Renforcer les équipes ressources départementales par 100 enseignants spécialisés sur l'autisme (1 par département) : ces professeurs spécialisés interviendront sur place, auprès des équipes pédagogiques et des enseignants accueillant dans leurs classes des enfants autistes.

Développer des actions d'information et de sensibilisation à destination des professionnels intervenant dans le parcours scolaire de l'enfant (accompagnants, enseignants et



Enseignants spécialisés, médecins et psychologues scolaires...).

Garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, au travers du nouveau processus [Parcoursup](#), par la construction d'un parcours scolaire adapté et l'amélioration des accompagnements au sein de l'université.

Consultez l'intégralité des mesures de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 sur handicap.gouv.fr

Rencontre de l'ORTEJ avec la conseillère spéciale du Ministre de l'Éducation nationale Fanny Annor.

Dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire et extra-scolaire, l'ORTEJ représenté par François Testu son président, Franck Montuel du SIEN/UNSA et Patricia Humann du pôle éducation de l'UNAF, se propose d'aider à la formation et l'information des parents et des enseignants aux biorhythmes des enfants pour favoriser leur apprentissage et leur bien-être. Exemple pour les parents : respecter le sommeil des enfants.

La conseillère a précisé que pour les écoles restant à 4,5 jours de classe, la subvention ministérielle serait maintenue jusqu'à la fin du quinquennat.

Dans le cadre du plan « mercredi » mis en place à la rentrée 2018, qui permettra d'organiser des activités péri et extra scolaires pour les enfants du primaire, une aide supplémentaire versée via la CNAF aux communes viendra compléter les financements des ALSH par les CAF

Vivre ensemble, vivre en grand, pour une réconciliation nationale

Extrait du plan Borloo :

De l'école à la « cité éducative »

L'école est partout, quelles que soient les situations sociales et culturelles. On ne peut plus laisser les enseignants, les chefs d'établissement et les personnels, les enfants et leurs parents comme si l'environnement urbain, social, culturel, linguistique, moral et physique était homogène sur le territoire national avec quelques correctifs mineurs à la marge. La cité éducative, c'est le regroupement à partir du collège et des écoles de tous les lieux et de tous les acteurs prêts à soutenir, ensemble, l'éducation des enfants. Fédérer autour de l'école l'ensemble des forces permet d'augmenter considérablement le temps d'encadrement de nos jeunes à l'école ou à l'extérieur. Cela nécessite une organisation, des moyens humains et financiers importants mais secondaires vu l'enjeu. Il faut entre autre **gérer les urgences sociales**, prendre en compte la **santé** (création d'un pôle médico-social mutualisé avec le département) et la **nutrition** des enfants (petits déjeuners et cantine gratuits en REP et REP+) et **agir le plus tôt possible dans le cadre scolaire** :

Il faut conforter l'armature incomparable que représente le service public de l'éducation, et permettre aux enfants moins favorisés des quartiers prioritaires d'en bénéficier le plus tôt possible, car beaucoup se joue dès le plus jeune âge (80% des décrocheurs sont déjà en difficulté au CP) :

- tripler le nombre d'élèves préscolarisés en REP+ d'ici 2020 (de 6500 à 20.000, soit 1100 nouvelles classes de très petites sections accueillant 12 enfants)
- doubler le taux d'encadrement de 8.000 classes de maternelles en REP+ (actuellement en moyenne d'un adulte pour 23 enfants, au lieu de 14 dans les pays de l'OCDE)
- parachever le dédoublement prévu des CP et CE1 en REP+ et REP (9.500 créations de classes restantes), avec une pédagogie repensée, et des appuis éducatifs extérieurs.

Un Fonds de solidarité éducative, doté de 300 M €, permettra d'aider les communes pauvres à financer l'investissement nécessaire au dédoublement des classes et à la préscolarisation, y compris le cas échéant par l'implantation de bâtiments provisoires modulaires. Le fonds prendra également en charge une partie du fonctionnement induit, y compris le renforcement de l'encadrement dans les maternelles, dans les communes pauvres.

Et si cela devenait réalité ?

Le 119

Le Groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIPED) est financé à parité par l'Etat et les départements. Ce Groupement réunit 3 collèges en charge des politiques publiques de prévention et de protection de l'enfance : l'Etat, les Départements et des Associations œuvrant dans ce champ. Le GIPED, placé sous la responsabilité d'une Direction générale, regroupe près de 80 agents. Sa mission est de gérer deux entités : LE SNATED-119 (service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger) et L'ONPE (observatoire national de la protection de l'enfance). Plus d'infos sur : www.allo119.gouv.fr, www.onpe.gouv.fr et www.giped.gouv.fr

Le SNATED-119 assure 4 missions conférées par l'article L 226-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Une mission de **prévention** : Accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.

Une mission de **transmission** : Transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Une mission d'**information** : L'obligation d'affichage du 119 Conformément à l'article 226-8 du CASF : L'affichage des coordonnées du service est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs.

Une mission de **recueil des connaissances** : Une étude statistique annuelle relative aux appels du 119

Caractéristiques du 119 : il est joignable 24h / 24, 365j / 365 ; il est gratuit depuis tous les téléphones : fixe, mobile. Il respecte l'anonymat, la confidentialité et le secret professionnel. Appeler le 119 : un acte simplifié pour les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs pour eux ou un autre enfant et pour les adultes et les professionnels confrontés ou préoccupés par une situation.

Appeler le 119 : un acte citoyen qui va permettre d'apporter de l'écoute, du soutien, une aide immédiate, une orientation vers le CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes)

Pour s'informer : Un message : « appeler le 119 est un acte citoyen » en téléchargement libre sur www.allo119.gouv.fr

Les outils de sensibilisation du 119 : affiche, plaquette de présentation, autocollants, bulletin annuel, tous ces outils sont téléchargeables gratuitement sur ce site, rubrique « documentation-communication »



Rationaliser l'organisation territoriale de l'Education nationale

Dans un rapport que l'Education nationale vient de publier, le recteur de Bordeaux, un ancien recteur de Paris et deux IGAENR (inspecteurs généraux) affirment que les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur "n'ont plus le choix : ils doivent aligner l'organisation de leurs services déconcentrés sur celle des autres administrations de l'État" et donc "sur les nouvelles régions créées en 2015". Même si "une première phase transitoire, instaurée par la création des régions académiques au 1er janvier 2016, a permis des avancées", "les limites de l'exercice sont désormais atteintes". Pour eux, "il faut maintenant passer à une autre phase" qui doit "permettre de conforter et garantir, à tous les niveaux de pilotage, la qualité des partenariats avec les élus et les collectivités".

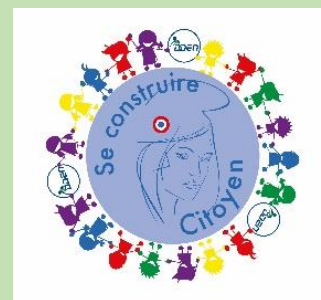
La mission souligne que le dispositif des académies et des régions académiques "ne fonctionne qu'au prix d'une forte déperdition d'énergie" du fait de la multiplication des groupes de travail nécessités par la coordination interacadémique. Cela n'entraîne pas la mise en œuvre de politiques publiques éducatives définies et respectées de manière uniforme dans tous les territoires infra régionaux. Si les régions académiques "ont pu permettre des rapprochements d'expertises et la constitution de réseaux métiers", "elles ont démontré leur inefficience".

Toutefois, le passage à 13 académies en métropole pose question, notamment dans les quatre régions académiques les plus étendues, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie pour lesquelles le principe de fusion "implique la conception de nouveaux modes de gouvernance" de façon à "garantir une proximité indispensable aux accompagnements locaux dans ces territoires très étendus". Il convient de "maintenir ou de créer dans toutes les anciennes capitales académiques les services de proximité toujours indispensables". Au niveau départemental, le principe d'organisation "un département – un IA-DASEN" pourrait évoluer" et la mission suggère, "dans un premier temps, sous forme d'expérimentation, de nommer le même inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale" dans deux départements. Par ailleurs, la mission estime "urgent d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directeurs, en la rapprochant de celle de la cartographie des circonscriptions, des EPCI ou de l'école du socle".

Enfin, la mission plaide pour "un budget global délégué au niveau académique régional et réparti en fonction des besoins territoriaux" car "l'inexistence de fongibilité entre les lignes d'un budget ou entre les budgets d'une académie, limite voire interdit au recteur toute innovation dans ses modes de pilotage ; elle multiplie les coûts de gestion, déresponsabilise l'encadrement académique et conforte des fins d'exercice difficiles."

Le rapport "**La réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**" en lien :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/40/8/IGAENR-2018-029-Reorganisation-territoriale-services-deconcentres-EN-ESRI_944408.pdf



Premiers prix

Ecole Les Platanes de Meurchin (62) :

Ecole Le Brugou Le Fauët (56)

Ecole Quintine Carpentras (84)

Deuxième prix

Ecole Pergaud/Prévert à Montluçon

Ecole les Tilleuls à Orcemont (78)

Ecole Victor Duruy à Perpignan (66)

Troisième prix

Ecole Jacques Prévert à Rennes (35)

Collège Pierre Flamens et écoles du secteur à Castelsarrasin (82)

RPI Bélarga à Tressan (34)

Quatrième prix

Ecole du Moulin à Marck (62)

Ecole élémentaire les Jardins Brissac

Cinquième prix

Ecole Suzette Agulhon à Florac : livret sur la charte de la laïcité

Ecole La Treille à Maraussan (34)

Prix spécial

Union DDEN et DASEN du Tarn et Garonne

Les différentes rubriques du site internet de la fédération des DDEN



NOS RENDEZ-VOUS

1 juin 2018 : Préparation Colloque CNAL Eddy Khaldi

2 juin : AG UD DDEN Charente Eddy Khaldi

4 juin : OCCE Tours 90ème anniversaire Eddy Khaldi

6 juin : Remise prix au Sénat « Se construire Citoyen »

6 juin : AG ALEFPA Loos (Nord) Daniel Callewaert

Du vendredi 8 juin au samedi 9 juin : Congrès DDEN

13 juin : CNAL colloque « La laïcité et l'École : les enseignants ont la parole » Tout DDEN

19 juin : Audience DSDEN 68 Colmar UD DDEN 68 et Eddy Khaldi

14 juin : AG Solidarité Laïque

20 juin : Réunion du Collectif laïque Eddy Khaldi

22 juin : 42ème congrès APAJH Narbonne Eddy Khaldi

26 juin : Congrès La JPA Troyes Eddy Khaldi

30 juin : Réunion CNAL Eddy Khaldi. Jacques Manceau

3 et 4 juillet

Conseil fédéral (tous les conseillers fédéraux)

5 juillet

Remise des Prix « Se construire Citoyen » UD DDEN 03

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

Rédacteurs :

Marie Jo AYMARD Martine DELDEM

Dominique ROBLOT Eddy KHALDI

Edith SEMERDJIAN